

Bilan officiel du plan quinquennal 2011-2015

écrit par GuineePolitique© | 17 avril 2018



Dans une approche pédagogique, la rédaction de guineepolitique.com juge nécessaire de republier par thématique les différentes parties du document intitulé : **Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020**, élaboré par le gouvernement guinéen. Cette démarche journalistique se fixe pour objectif la facilitation de la lecture, la compréhension et l'appropriation dudit document par les populations guinéennes, pouvant servir d'éléments d'appréciations des actions gouvernementales en confrontant l'information officielle à celle indépendante.

Aperçu global des performances économiques

A la faveur du renouveau politique instauré par la troisième République, le Gouvernement a entrepris dès 2011 de grandes réformes économiques et financières. Ces réformes ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique, d'améliorer le climat des affaires, de renouer les relations avec les PTF et d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Il en a résulté une reprise économique et partant une amélioration

de la situation macroéconomique et financière du pays. Malheureusement, cette dynamique a été contrariée par la baisse des cours des minerais sur le marché international, l'apparition de la maladie à virus Ebola (MVE) et des difficultés socio-politiques, provoquant un ralentissement de l'activité économique et une décélération de la croissance du PIB.

Indicateurs macroéconomiques et financiers

La période 2011-2015 a enregistré une croissance de 2,3% du PIB en moyenne par an. L'activité économique a connu une reprise à partir de 2011, qui s'est poursuivie en 2012 et 2013 avec un taux de croissance annuel moyen de 3,9%. Mais en raison des agitations socio-politiques et la maladie à virus Ebola⁶ qui ont fortement perturbé le cours normal des activités économiques en Guinée, ce rythme a décéléré faisant chuter la croissance à 1,1% en 2014 puis à 0,1% en 2015. Il en a résulté un recul net du revenu par tête d'environ 0,5% durant la période. Ainsi, l'économie guinéenne n'a pas encore amorcé un sentier de croissance soutenue et durable permettant d'atteindre le niveau de 7% requis dans les pays les moins avancés pour réduire significativement la pauvreté.

La période 2011-2015 a en outre enregistré une meilleure tenue des indicateurs macroéconomiques et financiers par rapport à l'année 2010 au cours de laquelle, l'économie affichait un taux de croissance de 1,9%, un taux d'inflation de 20,8%, un niveau de réserves de change inférieur à un (1) mois d'importations, des ratios respectifs de 67% pour la dette et de 32% pour le service de la dette.⁷

Les finances publiques ont fait l'objet d'une gestion prudente se traduisant par une amélioration des principaux soldes budgétaires liée principalement à une plus grande maîtrise des dépenses publiques et à un accroissement des recettes

budgétaires. Le déficit global hors dons et le déficit global dons compris se sont améliorés pour représenter respectivement 6,5% et 3,3% du PIB en moyenne au cours de la période 2011-2015, contre 14,4% et 14,0% du PIB en 2010.

Au plan monétaire, les réformes entreprises au cours de la période 2011-2015 ont permis de réduire la liquidité, limiter l'inflation et stabiliser le taux de change. La masse monétaire a en effet progressé de 56% entre 2011 et 2015, après une hausse de 74,4% sur la seule année de 2010. Cette progression résulte notamment de l'amélioration de la position extérieure nette du pays (0,3% du PIB) et du raffermissement des crédits à l'économie.

Le taux l'inflation en glissement annuel s'est situé à 7,3% en décembre 2015, contre 20,8% en décembre 2010. Le taux de change s'est stabilisé à environ GNF 8 004 pour 1 dollar US et GNF 8745 pour 1 Euro au 31 décembre 2015. Les primes de change entre les marchés officiel et parallèle se sont fixées à 7,8% pour le dollar américain et 5,9% pour l'Euro à la même date, contre 17,2% et 14,5% respectivement à fin 2010.

Les crédits à l'économie ont atteint GNF 7 583,37 milliards à fin décembre 2015 contre GNF 3 161,9 milliards à fin 2011, soit une hausse de 140%. Cet accompagnement de l'économie a été possible grâce à l'assouplissement de la politique monétaire et à l'amélioration de l'environnement des affaires. Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) a été le plus grand bénéficiaire des crédits à l'économie après les produits pétroliers.

Les créances nettes de la Banque Centrale sur l'État se sont fortement accrues au cours des deux dernières années à cause de l'apparition de la maladie à virus Ebola qui a entraîné l'utilisation d'une partie des recettes exceptionnelles de l'État. Elles sont passées de GNF 1 598,18 milliards en fin 2010 à GNF 7 353,26 milliards en fin 2015.

La circulation fiduciaire a augmenté de 59% au cours de la période 2011-2015, après une explosion de 88,1% entre 2009 et 2010. Ainsi, la monnaie en circulation représente 29% de la masse monétaire à fin 2015 contre 38,5% au 31 décembre 2010 ; ce qui traduit un regain de confiance au système bancaire. Au cours de la période, les dépôts en devises ont augmenté de 50% et les dépôts en francs guinéens ont progressé de 57%.

En dépit du ralentissement de l'activité économique observée à partir de 2013, la situation macroéconomique de la Guinée est restée globalement stable, au cours de la période 2011-2015.

Politiques économiques

Au cours de la période 2009-2010, les principaux indicateurs macroéconomiques de la Guinée se sont dégradés. Pour juguler cette situation, les autorités ont eu recours dès 2011, à différents instruments de politique économique, pour rétablir les grands équilibres financiers de l'État et stabiliser le cadre macroéconomique.

En matière de politique monétaire, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a dès 2011, utilisé à fond les instruments de politique monétaire pour réguler la liquidité du système bancaire. C'est ainsi que pour absorber le surcroît de liquidité dans l'économie, le coefficient de réserves obligatoires ainsi que le taux directeur ont été relevés au cours de l'année 2011, respectivement de 9,5% à 22% pour le premier et de 16,75% à 22%, pour le second. En 2013, dans un contexte de recul notable de l'inflation, ces instruments de la politique monétaire ont été revus à la baisse en guise de mesures d'assouplissement des conditions monétaires. Toujours au cours de l'année 2011, le montant des dépôts sur les comptes sur livret a été déplafonné afin d'encourager la mobilisation de l'épargne nationale. En 2015, la Banque Centrale a mis en place un second guichet d'injonction de liquidité par appel d'offres, permettant aux banques de se refinancer.

En matière de politique de change, la BCRG a également mené plusieurs actions visant à stabiliser le taux de change de la monnaie nationale par rapport aux principales devises. Un marché interbancaire des changes (MIC) a été institué entraînant : (i) une appréciation du franc guinéen ; (ii) une reconstitution des réserves de change qui sont passées de deux (2) semaines à six mois d'importation à fin 2011 ; et (iii) la maîtrise de la liquidité bancaire et de l'inflation. Malheureusement, avec la survenue de la maladie à virus Ebola à fin 2013 et la chute des prix des matières premières, le franc guinéen s'est déprécié.

Face à cette situation, la BCRG a dû intervenir davantage sur le MIC et accompagner le gouvernement dans son programme d'investissement dans les secteurs prioritaires tels que l'énergie et les travaux publics. Ceci a entraîné une réduction des réserves de change de la BCRG et l'élargissement de l'écart entre les taux des marchés officiels et parallèles. C'est pour redresser la situation que sur recommandation du FMI, la BCRG a procédé à la suppression du MIC et son remplacement par un nouveau système d'adjudication bilatérale de devises dès janvier 2016. L'instruction n°056/DGCC/DCH/16 du 04 janvier 2016 a été prise dans ce sens et la première séance a eu lieu le 08/01/16. Cela a réduit la prime de change de 7,94 % à 1,17 % consacrant ainsi l'unification des deux marchés selon les principes du FMI. Toutefois, le GNF s'est à nouveau, fortement déprécié (environ de 12 %) à fin juin 2016.

En matière de politique budgétaire, dès le premier trimestre de 2011, et en collaboration avec la Banque Centrale, plusieurs mesures de redressement économique et financier ont été mises en oeuvre notamment : l'arrêt du financement monétaire systématique du déficit budgétaire pour faire fonctionner le Trésor public strictement sur base caisse et la création d'un compte unique à la Banque Centrale pour transférer les multitudes comptes du Trésor public qui se trouvaient au niveau des banques primaires.

Réformes structurelles

Plusieurs réformes ont été engagées par les autorités au cours de la période pour améliorer les performances de l'économie, au nombre desquelles : (i) l'adoption d'un nouveau code des investissements qui accorde des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs pendant la phase d'installation et de production, (ii) l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) afin d'assurer plus de transparence dans l'attribution des marchés publics, (iii) l'adoption du nouveau code du travail qui exempte l'embauche des travailleurs étrangers de l'espace CEDEAO de l'autorisation préalable du service public d'emploi, (iv) la mise en place d'un centre de formalité des entreprises permettant notamment de réduire le délai de création d'entreprise à 72 heures.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, il est à souligner la mise en vigueur en 2011, d'un nouveau code minier conforme aux normes internationales en matière de protection de l'environnement. Entre autres dispositions, le Code Minier prévoit de verser les paiements des revenus miniers dans un compte avec la clé de répartition de : 80 % pour le budget national, 15% pour le budget des collectivités locales et 5% dans le nouveau Fonds Stratégique d'Investissement, censé promouvoir l'investissement et le développement du secteur minier. Ce Code met l'accent sur la transparence des contrats et permis miniers et des paiements des sociétés minières reçus par le gouvernement. Par ailleurs, la Guinée a réintégré le 1er mars 2011, le processus de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) qu'elle avait volontairement suspendu en décembre 2009.

S'agissant des autres mesures structurelles, il est à mentionner : (i) la formalisation dans le cadre d'un décret, des arrangements institutionnels entre la SOGUIPAMI et l'administration publique (la SOGUIPAMI est chargée de la

gestion des parts de l'Etat dans le secteur minier) ; (ii) le renforcement et l'assainissement du cadre juridique minier afin que les miniers opèrent sur une base solide, stable, transparente et équitable ; (iii) l'adoption par l'Assemblée Nationale, du projet de Loi portant gouvernance financière des entreprises publiques : et (iv) l'élaboration et l'adoption du code pétrolier.

Tendances sectorielles

Les tendances sectorielles du PIB sont analysées en considérant les composantes à fort potentiel de croissance du secteur primaire, du secteur secondaire et du secteur tertiaire.

Agriculture

La valeur ajoutée du sous-secteur agricole a connu une croissance de 4,7% en moyenne annuelle contre 5,8% projetée par le plan quinquennal. En termes de réalisations dans ce sous-secteur, il est à noter : (i) l'émergence et la promotion des organisations paysannes ; (ii) l'approvisionnement en intrants aux producteurs (engrais, semences, produits phytosanitaires) et équipements à des prix subventionnés ; (iii) la création d'un centre de prestation agricole dans toutes les préfectures du pays pour faciliter l'accès aux équipements ; (iv) la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact du soutien. Ces actions de promotion du sous-secteur ont favorisé la construction et la réhabilitation de nombreuses pistes rurales dans les quatre régions naturelles ; et l'aménagement de 1 000 hectares dans la plaine de Koundian.

Malheureusement, la survenue de la MVE a négativement affecté la production et la commercialisation de toutes les spéculations, tout en compromettant les intentions de mise en valeur des terres. Grace aux actions d'assistance technique entreprises par le Gouvernement dès 2015, la production

agricole s'est relativement améliorée, et cela s'est traduit par une amélioration des productions des 5 principales spéculations (riz, maïs, fonio, manioc, arachide).

Plusieurs contraintes d'ordre structurel, technique et financier empêchent le développement du sous-secteur. Il s'agit de : (i) l'insuffisance des infrastructures de maîtrise de l'eau pour assurer l'intensification agricole ; (ii) l'absence des établissements de crédits spécialisés dans le financement agricole ; (iii) la prédominance d'une agriculture de type familial et de subsistance et utilisant des techniques traditionnelles ; (iv) l'inefficacité des systèmes de commercialisation liés, notamment à l'enclavement de certaines zones de production et le faible accès au marché des petits producteurs ; (v) les perturbations agro-climatiques dans certaines zones agricoles, notamment de la région maritime, du septentrion, du plateau central et de la Guinée Forestière ; (vi) le faible niveau d'accès aux intrants agricoles ; et (vii) le taux élevé des pertes post-récoltes.

Élevage

Les performances du sous-secteur ont été bridées par le retard enregistré dans l'exécution de certaines actions du projet de gestion durable du bétail ainsi que du niveau insuffisant des investissements. Au lieu du taux de 5,0% prévu, la croissance du sous-secteur a été de 2,9% en moyenne.

Au nombre des actions ayant contribué à ce résultat, il est à noter : (i) le renforcement du cadre institutionnel ; (ii) le développement des infrastructures de commercialisation du bétail et des produits animaux ; (iii) les programmes de vaccinations des bovins (contre la péripneumonie contagieuse, la dermatose nodulaire et les maladies telluriques) et des petits ruminants (contre la peste) en vue d'améliorer la santé animale ; (iv) la sécurisation du cheptel et l'amélioration de l'alimentation du bétail ; (v) l'amélioration génétique et l'intégration agriculture-élevage ; (vi) la structuration du

milieu éleveur et l'appui au secteur privé...

Bien qu'il contribue à la réduction de la pauvreté surtout en milieu rural, le développement du secteur de l'élevage est confronté à de nombreuses contraintes dont : (i) le faible niveau de financement des programmes de développement du sous-secteur ; (ii) la faible capacité technique et managériale des organisations professionnelles d'éleveurs ; (iii) les difficultés d'alimentation et d'abreuvement du bétail, notamment en saison sèche ; (iv) l'insuffisance des infrastructures et des équipements de commercialisation du bétail et des produits animaux ; (v) l'insuffisance de la coopération sous-régionale permettant de produire localement, pour un marché plus vaste, les aliments pour les bétails et les produits vétérinaires à des coûts compétitifs ; (vi) le faible niveau d'organisation des circuits de commercialisation du bétail ; (vii) le faible niveau de développement des filières courtes.

Pêche

Le sous-secteur a été confronté aux mesures prises par l'UE interdisant aux navires européens de pêcher dans les eaux territoriales guinéennes ainsi qu'à l'embargo sur les importations de produits halieutiques en provenance de la Guinée. Cela a significativement ralenti les activités dans ce sous-secteur dont le taux de croissance s'est établi à 3,1% contre un objectif initial de 5,1%.

En matière de pêche, de nombreux efforts ont été réalisés pour le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire (révision des codes de la pêche maritime et continentale; l'élaboration d'outils de politique tels que la Lettre de Politique de Développement de la pêche, le Plan d'investissement pour le développement des pêches et de l'aquaculture, l'élaboration du Plan d'aménagement et de gestion des pêcheries, la mise en place d'un comité consultatif de gestion et de délivrance des licences de pêche

industrielle...). Dans le souci d'assurer une meilleure conservation et protection des ressources, une période de repos biologique de 2 mois a été instituée depuis 2014. De plus, ces mêmes efforts se sont aussi traduits par (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures de conservation ; (ii) la mise en place d'un dispositif d'énergie hybride qui permet un fonctionnement continu de son système de surveillance satellitaire, un suivi, un contrôle et une surveillance des activités des navires 24 heures sur 24 ; (iii) la création de l'Office National de Contrôle Sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONSPA) ; (iv) les travaux d'aménagement de sites et d'assistance technique aux pisciculteurs...

En dépit de ces performances, le sous-secteur enregistre des sérieuses difficultés qui retardent son décollage. Il s'agit principalement : (i) de l'absence d'équipements de navigation et d'infrastructures modernes, notamment l'absence de port de pêche industrielle, de chaîne de froid, d'infrastructures de débarquement, de traitement, et de conservation; (ii) du niveau très limité des compétences humaines, leur mauvaise répartition géographique, et le vieillissement de l'expertise nationale ; (iii) de la faible structuration de la pêche artisanale ; (iv) de la faiblesse des moyens navigants de surveillance ; (v) du laxisme dans la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée ; (vi) du non aménagement des débarcadères de pêche artisanale ; (vii) de la non vulgarisation des textes réglementaires...

Mines

L'arrêt de la production d'alumine par la société ACG (*Alumine Company of Guinea*) a provoqué une diminution de 0,8% des revenus du sous-secteur minier pour un objectif d'augmentation initial de 5,9%. Pour autant, des efforts ont été engagés par le gouvernement guinéen pour la relance du secteur minier. Ces efforts ont été orientés vers l'amélioration de la gouvernance minière et la signature de nombreuses conventions. Il s'agit

entre autres de : (i) la modernisation du cadastre minier ; (ii) l'appui à l'initiative de transparence des industries extractives en vue maintenir la Guinée un pays conforme ; (iii) la finalisation de l'étude portant sur la parcellisation des zones d'exploitation artisanales, ainsi qu'une étude portant sur le diagnostic de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant sur financement du Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier (PAGSEM).

Toutefois de nombreux obstacles empêchent le développement du secteur et la valorisation du potentiel minier, notamment, (i) : la faible qualité de la gouvernance ; (ii) l'absence d'infrastructure de base indispensables pour la réalisation des projets de développement minier ; (iii) le manque de suivis et de contrôles des projets et sociétés ; (iv) la faiblesse des capacités technique et opérationnelle des ressources humaines, et structures décentralisées et déconcentrées ; (v) l'asymétrie d'informations par rapport aux partenaires au cours des processus de négociation ; (vi) l'inventaire partiel du potentiel minier du pays ; (v) le manque d'un laboratoire moderne de référence internationale.

Commerce

La fermeture des frontières ainsi que des marchés hebdomadaires ont fortement perturbé les activités commerciales dont la progression n'a été que de 1,5% pour un objectif initial de 6,1%. Pour autant, des efforts de développement ont été réalisés à travers : (i) la gestion et le contrôle des déclarations descriptives des importations et des exportations (DDI/DDE) ; et (ii) l'apport en devises versé directement à la BCRG. De même, les travaux sont en cours pour la construction de marchés à travers le pays.

Par ailleurs, le développement du secteur reste confronté à de nombreuses contraintes parmi lesquelles : (i) l'absence d'une bonne stratégie de promotion des exportations des produits locaux ; (ii) la mauvaise définition des circuits de

commercialisation des produits ; (iii) le poids important du secteur informel (plus de 75% des activités commerciales) ; (iv) le long délai de livraison des marchandises et les frais élevés des transactions commerciales ; (v) le non-respect de la réglementation et des exigences de qualité ; (vi) le dysfonctionnement fréquent du marché parallèle des changes ; (vii) la faiblesse des moyens financiers, humains et techniques...

Tourisme et hôtellerie

En la matière, des mesures importantes ont été prises, suite à un diagnostic du sous-secteur. Ces efforts ont amélioré la crédibilité du pays et ont permis d'amorcer un bond remarquable au niveau des infrastructures hôtelières à travers : (i) la réalisation de 55 établissements hôteliers ; et (ii) la reconstruction de la Cité du Niger à Faranah avec une capacité de 36 chambres. Cela a permis d'enregistrer plus d'arrivées touristiques sur la période (déjà plus de 100 000 en 2011, contre moins de 50 000 arrivées en 2010).

Toutefois, le sous-secteur du tourisme reste confronté à des difficultés dont : (i) la faiblesse des ressources financières allouées et la faible promotion des activités/produits touristiques ; (ii) le faible aménagement des infrastructures touristiques ; (iii) la faible capacité de ressources humaines ; et (iv) la faible fréquence et le coût élevé de la desserte aérienne.
